Conférence pédagogique du CIPE

## Conférence du 20 juin : L’évaluation des apprentissages dans une approche par compétences : des défis à relever… de nouveaux outils à développer… des balises pour le chemin à parcourir…

par le Professeur émérite, Jacques Tardif, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

Amphithéatre de la Faculté d'Odontologie - Campus Marseille Timone

****

**Descriptif de la conférence :** Sans hésitation, on peut affirmer que l’enseignement universitaire est actuellement, et depuis quelques années déjà, fortement interrogé par la logique des compétences : on élabore des référentiels de compétences ; on oriente les programmes sur le développement de compétences ; on conçoît des maquettes pédagogiques particulières ; on remet en question les modalités d’évaluation des apprentissages. De tous les changements imposés par l’adoption et la mise en œuvre d’une approche axée sur le développement de compétences, l’évaluation des apprentissages soulève certes les questions les plus épineuses, les doutes les plus profonds et les modifications les plus exigeantes.

La première partie de la conférence rappelle brièvement la logique d’une approche par compétences en la distinguant des formations ayant habituellement cours en milieu universitaire. Par la suite, la conférence argumente l’idée centrale que l’évaluation des compétences doit documenter le parcours de formation (parcours d’apprentissage) de l’étudiant. Dans cette optique, il faut recueillir des preuves concrètes et valides de la progression dans ce parcours. Plusieurs font alors référence à une évaluation de nature vidéographique (la continuité développementale) par opposition à une évaluation de nature photographique (l’état à un moment précis). Dans une partie subséquente, la conférence examine diverses modalités d’évaluation des compétences tout en considérant des instruments particuliers. Les dernières parties de la conférence explicitent des scénarios de mise en œuvre de l’évaluation des compétences et elles soulignent les changements que doivent adopter tant les étudiants que les enseignants dans la finalité de documenter des parcours de développement pour les compétences composant le référentiel de formation.